



Onc non respectée par le papa

Par **eleonoreledez**, le **11/07/2012** à **17:43**

Bonjour,

L'ordonnance de non conciliation a été prononcée le 25 juin de cette année et me donne la garde des enfants.

Le père des enfants doit normalement les prendre dès cette semaine pour 15 jours mais il m'a très clairement dit qu'il ne prendrait que ma fille (et non pas mes 2 enfants) du vendredi matin jusqu'au dimanche matin. De plus, le juge m'a accordé la résidence des enfants du 23 juillet au 11 août, partant en vacances avec eux. Celui-ci me dit qu'il prendra ma fille du 16 juillet au 04 août, et que c'est comme ça!

Puis-je refuser de lui laisser ma fille vendredi?

Quels sont mes recours s'il ne veut pas me la rendre le 22 au soir (mon avion est à 22h!)?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **11/07/2012** à **18:28**

Bonjour, pour ce qui est du droit de visite des enfants, je vous rappelle que c'est un droit et non une obligation, le papa prend ses enfants s'il veut sans que vous puissiez rien y faire. S'il ne prend qu'un seul enfant, prenez la précaution de le faire constater par des amis, parents.... qui en cas de nouveau procès témoigneront, les juges n'apprécient pas ce genre de comportement. S'il ne vous rend pas votre fille le 22, vous allez porter plainte avec le jugement en main et demandez à ce qu'on aille chercher l'enfant, cordialement